



Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature
et du Développement Durable (MINEPDED)

RESUME FINALES DES AND I



1^{ères}
Assises
Nationales
sur les Déchets

Thème : Gestion des déchets : Vers une économie circulaire



27 au 28 Avril 2016, Palais des Congrès de Yaoundé

Rappels des objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets

Le document de Stratégie Nationale de Gestion des Déchets au Cameroun a mis en place un document qui sert de cadre de référence pour les politiques de gestion des déchets. Il a été élaboré avec la contribution de toutes les parties prenantes à la gestion des déchets.

Le Cameroun a exprimé son ambition d'être un pays où chaque citoyen participe volontairement à la gestion efficiente des déchets, contribuant aussi à la réduction de la pauvreté dans un cadre de vie assaini et garant d'une bonne santé pour tous.

Le cadre de référence sur la gestion des déchets prévoit pour la suite, des plans d'action par type de déchets et / ou par région, en tant qu'instruments de mise en œuvre des objectifs spécifiques.

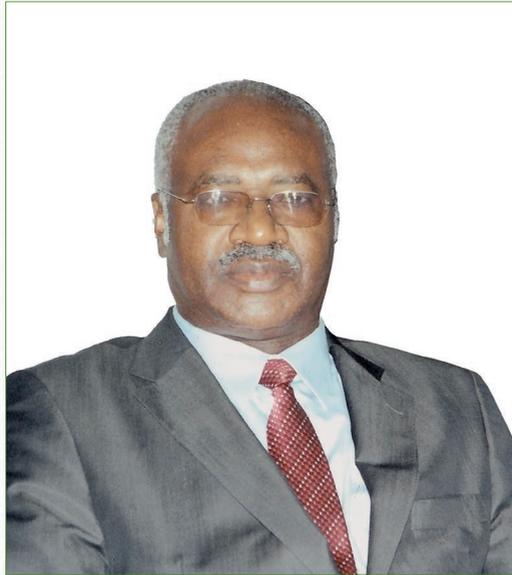
Au jour d'aujourd'hui, il n'est plus question de s'en tenir aux questions de limitation des quantités de déchets générés et des capacités de traitement dans des structures adéquates, mais également de promouvoir les technologies propres pour un développement durable qui intègre la création de emplois et l'amélioration de la croissance.

La Stratégie Nationale de Gestion des Déchets visent entre autre objectifs :

- a. Améliorer l'accès au service de pré collecte et de collecte des déchets dans les agglomérations ;
- b. Améliorer la gestion des déchets par la promotion des méthode appropriées de traitement des déchets, de recyclage et de valorisation;
- c. Mettre en place un système durable de gestion des déchets dangereux produits par les ménages, les entreprises et les établissements de santé ;
- d. Promouvoir les mesures incitatives en vue de susciter l'engagement volontaire des parties prenantes à la gestion efficiente des déchets ;
- e. Promouvoir et renforcer la coopération internationale dans la gestion des mouvements transfrontières des déchets dangereux.



S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun
President of the Republic of Cameroon



S.E. Philemon YANG

Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Prime Minister, Head of Government



M. HELE Pierre

Ministre de l'Environnement, de la Protection
de la Nature et du Développement Durable
(MINEPDED)



Dr. DJALLOH NANA Aboubakar

Ministre Délégué auprès du Ministre de
l'Environnement, de la Protection de la
Nature et du Développement Durable

Sommaire

PREFACE _____	6
INTRODUCTION GENERALE _____	8
DÉROULEMENT DES TRAVAUX _____	10
A. Atelier N°01 : Enjeux de la mise en œuvre d'une économie circulaire__	12
B. Atelier N°02 : « Mutualisation des efforts dans la gestion des déchets : quels avantages ? » _____	14
C. Atelier N°03: « Valorisation énergétique des déchets » _____	14
D. Atelier N°04: « La gestion des déchets non concernés par l'Economie Circulaire » _____	15
E. Atelier N°05: « Typologie des déchets et leurs techniques de traitement »	16
F. Atelier N°06: « Rôle des collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans la gestion des déchets » _____	17
G. Atelier N°08: « Cadre politique et normatif de la gestion des déchets au Cameroun » _____	18
I.4. Salon d'exposition _____	19
I.5. Plénière N°2 _____	20
I.6. Side Event/Session Spéciale : Bourse Nationale des Déchets (BND) ____	20
Recommandations _____	21
I.8. Communiqué Final _____	30
I.7. Cérémonie de Clôture _____	33
Conclusion générale _____	34

Préface



La volonté constitutionnelle visant à assurer un environnement sain à chaque citoyen camerounais, se situe au cœur de la politique des Grandes Réalisations du second septennat du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA.

Parmi les objectifs fixés par le DSCE et la vision à l'horizon 2035, en vue de booster la croissance économique, dans une perspective du développement durable, il y a notamment la mise au point de méthodes de production économiques viables et respectueuses de l'environnement, induisant une exploitation durable des richesses naturelles dont dépend la survie de l'humanité.

Dans cette optique, l'assainissement constitue un des défis majeurs susceptibles d'engendrer des conséquences désastreuses sur la santé publique.

En décidant d'organiser les Premières Assises Nationales les Déchets (AND) dont le thème : « GESTION DES DECHETS : VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE », le Gouvernement de la République a voulu faire de la gestion des déchets, la transformation d'une faiblesse en opportunité. Le forum des premières AND qui met en place une plate-forme de dialogue et de sensibilisation permettant de développer désormais une économie circulaire au moyen de la construction de la Bourse Nationale des Déchets (BND) est un grand bond en avant.

Il s'agit donc de passer d'une logique économique linéaire à une logique économique circulaire. Cette nouvelle orientation vise à sécuriser l'approvisionnement de l'économie Camerounaise en matières premières, à diminuer les impacts

néfastes des activités anthropiques sur l'environnement, a industrialiser notre pays sur des bases propres et a augmenter la compétitivité des entreprises nationales.

Cette nouvelle politique de gestion des déchets doit être à la fois globale et sectorielle. Elle doit être perçue comme une approche nouvelle de protection de l'environnement, de lutte contre la pauvreté et de contribution à l'amélioration de la croissance économique nationale.

Je me réjouis dans cette démarche, de noter que les Assises de Yaoundé ont permis aux très nombreux participants de renforcer leurs connaissances et de partager leurs expériences et bonnes pratiques, en vue d'une meilleure appropriation de cette nouvelle donne économique qui est en phase avec nos préoccupations environnementales.

Le présent rapport retrace les principales articulations et les recommandations desdites Premières Assises, avec l'ambition de servir de cadre de référence pour les actions à entreprendre.

Introduction générale

Les premières Assises Nationales sur les Déchets (AND) avec pour thème : « Gestion des déchets : Vers une économie circulaire » se sont tenues au Palais des Congrès à Yaoundé, les 27 et 28 avril 2016. Ces premières Assises découlent de la volonté du Gouvernement de faire de la gestion des déchets un maillon important pour le développement économique de notre pays.

Organisées par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), ce forum a constitué un cadre favorable de réflexions entre Industriels, Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), l'Administration Publique, Organisations Internationales, des Parlementaires, Universitaires, ONG et Associations œuvrant dans le secteur, dans le but d'inciter les échanges de bonnes pratiques en vue d'une politique de gestion des déchets "verte", responsable et respectueuse de l'environnement.

Ces Assises visaient un triple intérêt : environnemental, économique et social. Sur le plan environnemental, les statistiques montrent que seulement 40 % de déchets générés dans notre pays sont traités. Malgré les efforts croisés de tous les acteurs impliqués dans la gestion des déchets, les 60 % restant se retrouvent dans la nature. Sur le plan social, il est question de la création de nouvelles chaînes de valeur issues de la valorisation de déchets qui va à coup sûr permettre la création de nombreux emplois. Sur le plan économique le gisement que représentera la nouvelle ressource devra permettre également à de nombreuses industries de voir le jour et donc à une création de richesses et d'emplois, thématiques chères à la politique du Chef de l'Etat.

Les présentes AND interviennent d'une part après l'élaboration de la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets (SNGD) et le lancement de la lutte contre les emballages plastiques non conformes d'autre part.

L'objectif principal de cette rencontre était la mise en place d'une plateforme de dialogue, de sensibilisation sur la gestion efficiente des déchets. De manière spécifique, il était question de :

- faire un bilan critique de la gestion des déchets sur le plan national ;

- définir les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion des déchets ;
- identifier par échanges d'expériences, les dispositions (meilleures pratiques et techniques environnementales) adaptées à une meilleure gestion des déchets en vue de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable ;
- renforcer les capacités des acteurs par une appropriation efficace des instruments juridiques et institutionnels en la matière ;
- identifier les projets éco-innovants et porteurs pouvant contribuer au développement d'une économie circulaire ;
- provoquer une dynamique nationale autour des richesses liées à la gestion des déchets ;
- développer de manière consensuelle, les axes, les actions prioritaires et les plans d'actions ou schémas directeurs pouvant servir à la révision de la SNGD.



I- Déroulement des travaux



Les travaux des Premières AND se sont déclinés de la manière suivante :

1. Cérémonie d'ouverture ;
2. Plénière 1 ;
3. Ateliers Techniques ;
4. Salon d'exposition ;
5. Plénière 2 ;
6. Side Event/Session Parallèle : Organisation de la Bourse Nationale des Déchets (BND);
7. Communiqué final ;
8. Cérémonie de Clôture.

I.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture, était présidée par Monsieur HELE PIERRE, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Il était assisté de Monsieur MBWENTCHOU JEAN CLAUDE, Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, de Docteur NANA ABOUBAKAR DJALLO, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable et de Madame ROSE ZANG NGUELE, Représentante de Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Ladite cérémonie a été ponctuée par deux allocutions.

Celle de Madame Rose ZANG NGUELE, par laquelle, elle a d'une part souhaité la bienvenue aux participants et un agréable séjour dans la cité capitale et d'autre part, a présenté les premières AND comme un espace d'échanges permettant de dégager des pistes d'une meilleure gestion de nos déchets, en vue du développement durable pour nos populations laborieuses.

Pour ce qui est de l'allocution de bienvenue et d'ouverture des travaux de ces premières AND, Monsieur HELE PIERRE, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, a, pour l'essentiel, souligné qu'à travers l'organisation de ce forum, le Gouvernement du Cameroun a voulu faire de la gestion des déchets, un maillon important du développement économique de notre pays.

I.2 – Plénière N°1

Le Directeur des Normes M. ENOH Peter, prenant la parole a rappelé aux participants, le programme des travaux et en particulier, celui des Ateliers Techniques (AT). Il a également précisé la localisation des différents AT (dans le hall), la méthodologie et la durée des travaux.

I.3 – Ateliers Techniques

Les travaux en ateliers techniques ont porté sur Huit (08) thématiques à savoir :

1. Enjeux de la mise en œuvre d'une économie circulaire
2. Mutualisation des efforts de gestion des déchets : quels avantages ?
3. Valorisation énergétique des déchets
4. Gestion des déchets non concernés par l'économie circulaire au Cameroun
5. Typologie des déchets et leurs techniques de traitement
6. Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans la gestion des déchets
7. Importance du tri dans la gestion des déchets
8. Cadre politique et normatif des déchets au Cameroun

La méthodologie de travail adoptée pour tous les groupes est la suivante :

- présentation des membres (modérateurs, Co - modérateurs, autres exposants, rapporteurs et participants) ;
- présentation des objectifs de la thématique retenue pour chaque atelier ;
- exposés et débats ;
- Lecture des recommandations

A. Atelier N°01 : Enjeux de la mise en œuvre d'une économie circulaire

Les travaux de cet atelier technique ont été modérés par Dr BRING, Chef de Division des Etudes, des Projets et de la Coopération au MINEPDED assisté du Dr. YMELE Jean Pierre d'HYSACAM.

L'objectif principal était de jeter les bases d'orientation d'une stratégie visant à opérationnaliser les champs d'actions de l'économie circulaire». Plus spécifiquement, discuter des enjeux de l'économie circulaire en ressortant:

- Les avantages et inconvénients;
- Les perspectives de son développement;
- Le recyclage et la valorisation des déchets.

La présentation a permis de ressortir les enjeux de l'économie circulaire, les difficultés de recyclage des déchets, les perspectives et solutions pour la mise en route effective de l'économie circulaire.

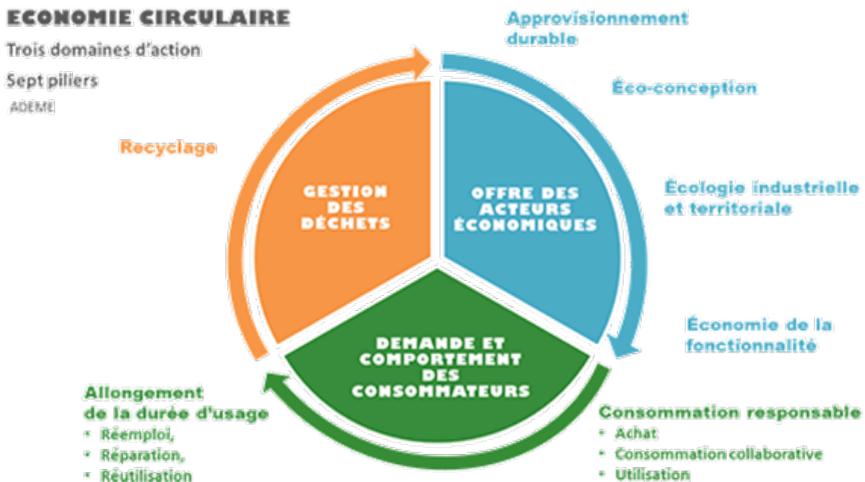


Figure : Modèle ADEME

Des échanges entre les participants, quelques perspectives et solutions ont émergé suivants les 09 points ci – après :

- Définir une vision stratégique globale ;
- Stabiliser le financement de la collecte et du tri ;

- Mener des recherches et disposer des données fiables ;
- Fixer des obligations de consommation d'énergie renouvelables ou de matières premières secondaires ;
- Développer de nouvelles filières : responsabilité élargie du producteur ;
- Mettre en place un dispositif fiscal incitatif pour les industries de recyclage sur des secteurs non rentables et très polluants : plasturgie, plastique, déchets liquides ;
- Mettre en place un mécanisme de taxation ou de récupération de l'éco-taxe sur les produits d'équipements neufs ou d'occasion ;
- Mettre en place une bourse de matières premières secondaires pour formaliser les échanges entre les entreprises sur les flux de matière ;
- Mettre en place des labels environnementaux pour reconnaître socialement les entreprises engagées dans l'économie circulaire.



B. Atelier N°02 : « Mutualisation des efforts dans la gestion des déchets : quels avantages ? »

Le groupe de travail a été modéré par Monsieur WAGNOUN valentin, Inspecteur des Services N°1 au MINEPDED assisté du Co modérateur Mme. MERENG BODO Eliane Marina, Sous-Directeur des Normes, Agréments et Visas au MINEPDED.

L'objectif était d'analyser tous les contours et les atouts de la mise en œuvre d'une mutualisation des efforts de gestion des déchets par les industries, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les acteurs de la société civile, gage de la gestion efficiente des déchets, pour une économie circulaire.

Il a été relevé qu'il existe des contraintes liées à la mise en œuvre de la mutualisation des efforts de gestion des déchets. Elles sont d'ordre institutionnel, juridique, technique, financier et administratif.

Cependant, l'on note des avantages certains rattachés à la mise en œuvre de la mutualisation des efforts de gestion des déchets. Il s'agit entre autres de :

1. la réduction des couts ;
2. l'optimisation du processus de collecte et traitement des déchets ;
3. la forte implication de l'ensemble des parties prenantes pour la massification, la revente des déchets à des coûts plus élevés ;
4. la création d'emplois verts ;
5. l'assainissement des villes.



C. Atelier N°03: « Valorisation énergétique des déchets »

Cet atelier a été animé modéré par Pr. KAPSEU César assisté du Dr KOUMI SIMON et M. MBENG MBOG Co-modérateur.

L'objectif principal était de ressortir les différentes technologies de valorisation des déchets, d'identifier leur degré de maturité et la compatibilité technologique avec l'environnement Camerounais. Plus spécifiquement il s'agit de:

1. L'évaluation du potentiel et de la typologie des déchets énergétiquement valorisables ;
2. L'état de lieux des techniques de valorisation matures exploitées ou exploitables ;
3. L'identification des enjeux, verrous et leviers financiers, réglementaires et institutionnels.

Le premier échange portait sur la loi sur l'électricité de 2011, qui doit être perçue comme une opportunité pour les producteurs privés d'énergie, au regard de la libéralisation qu'elle a introduite dans l'environnement énergétique Camerounais. Elle ouvre de grandes perspectives à la valorisation des déchets en électricité. L'encadrement institué par les régimes de déclaration et d'autorisation est légitime. L'énergie est une ressource géostratégique ou géopolitique et sa production à grande échelle doit se faire sous le regard bienveillant d'un régulateur. Des mesures d'accompagnement ont été définies pour permettre aux agro-industries de vendre leur excédent de production au réseau électrique national et éviter ainsi les gaspillages constatés ;

Le second débat a porté sur la possibilité de valoriser les gaz de combustion (fumées). La solution de récupération de la chaleur par un système échangeur pouvant préchauffer l'air de combustion du four de préchauffage des métaux est une option. Une approche consistant à récupérer la chaleur de ces fumées pour générer de la vapeur de l'énergie thermique et ou électrique en est une autre.

D. Atelier N°04: « La gestion des déchets non concernés par l'Economie Circulaire »

Les travaux de l'atelier ont été modérés par Dr. SIMO Augustin, DG de l'ANRP, assistés de Dr YOSSA Bernard, DG de BERYO INTERNATIONAL et Co-modéré par M. AOUDOU Joswa, Chef de la Brigade Nationale des Inspections Environnementales.

L'objectif principal de cet atelier était de passer en revue des technologies qui permettront d'intégrer les déchets d'amiante, radioactifs, médicaux et pharmaceutiques, les Polluants Organiques Persistants (POP) et les déchets des produits chimiques obsolètes dans une économie circulaire au Cameroun. Il était également question de déterminer les conditions de stockage ou d'élimination des déchets ultimes en toute sécurité.

Pour l'essentiel, les discussions ont permis de constater plusieurs insuffisances dans l'application et le suivi de la législation en vigueur en matière de gestion des déchets non concernés par l'économie circulaire. A titre d'exemple, on observe encore un déversement anarchique des déchets médicaux et pharmaceutiques dans les bacs à ordures ménagères ou à leur brûlage en plein air. De plus,

l'amiante, de par ses nombreuses propriétés isolantes, continue à servir dans l'industrie du bâtiment au Cameroun, au détriment de la loi portant sur les déchets toxiques et dangereux.



E. Atelier N°05: « Typologie des déchets et leurs techniques de traitement »

L'atelier technique a été modéré par le Pr. NGASSOUM Martin de l'Université de Ngaoundéré, assisté du Pr. KENGNE NOUMSI Ives Magloire (Université de Yaoundé I) et Co-modéré par M. NTOM NSI Denis.

L'objectif était d'explorer :

- les modes de gestion des déchets par typologie en fonction de leurs sources (déchets ménagers, industriels, Electriques et Electroniques, médicaux et pharmaceutiques), dangerosité (Déchets dangereux et non dangereux) et l'état physique (Déchets solides, liquides, et gazeux) ;
- les techniques de traitement appropriées pour ces déchets au Cameroun.

La présentation sur ce thème d'atelier a permis de ressortir la typologie des déchets et leurs modes de traitement.

En ce qui concerne la typologie on dénombre les déchets:

- suivant leur état ;
- selon leur provenance ;
- suivant la nature du danger qu'ils font courir à l'environnement.

Quant aux techniques de traitements appropriés pour les déchets au Cameroun, on distingue :

- les traitements des déchets gazeux ;
- le choix des filières de traitement applicables aux ordures ménagères ;

- le cas spécifiques du traitement des déchets hospitaliers ;
- le traitement des déchets liquides.

En résumé, on retient que les déchets sont classés conformément aux risques qu'ils font courir à l'homme ou à l'environnement. On distingue ainsi deux grandes classes de déchets, les déchets dangereux et déchets non dangereux. Les déchets dangereux sont ceux qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine et l'environnement, tandis que les déchets non dangereux sont définis par défaut comme ne présentant pas les caractéristiques spécifiques des déchets dangereux.



F. Atelier N°06: « Rôle des collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans la gestion des déchets »

L'atelier a été modéré par M. NGANOU Leonel assisté de M. NJONG Brendan BANYE et Dr. LOE. La Co-modération était assurée par M. NDI examiner non seulement les modalités de mise en place du tri à la source des déchets dans les différentes cibles sus - citées, mais aussi les mesures incitatives.

En substance, on retient de cet exposé que le tri des déchets « wastesorting » consiste à sélectionner les déchets suivant leur nature pour faciliter ensuite leur traitement (recyclage, compostage, valorisation énergétique ou mise en décharge). Le tri des déchets constitue la base première de l'économie circulaire et on en dénombre plusieurs.

Aussi, le tri des déchets permet, entre autres, de limiter le coût de leur traitement, de créer des emplois, de préserver l'environnement en réduisant des risques de pollutions.

Certains préalables sont requis pour la mise en œuvre d'une activité de tri. Il s'agit tout d'abord de réaliser une étude du marché (analyse économique); procéder à une évaluation des besoins des acheteurs (mise en valeur); procéder à la mise en place des infrastructures équipées des matériels de haute technologie, à la construction des déchèteries, des centres de stockage et de traitement des déchets répondant aux normes internationales et nationales ; enfin autonomiser les communes.

G. Atelier N°08: « Cadre politique et normatif de la gestion des déchets au Cameroun »

Le groupe de travail était modéré par Dr KENFACK Jean, assisté de M. DAMOU LAMTOING Antoine, respectivement Chef de Division des Affaires Juridiques (DAJ) et Conseiller Technique N°2 au MINEPDED.

Les objectifs de cet atelier technique ont porté sur l'évaluation du cadre politique et normatif des déchets au Cameroun (défis, enjeux et perspectives) et celle de la mise en œuvre de la SNGD.

Les échanges ont majoritairement permis de comprendre l'utilité de la diffusion des textes réglementaires, l'élaboration d'un code sur les déchets, les difficultés liées à l'application effective des textes et à la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale et des Plans de gestion des Déchets et des Permis Environnementaux.



I.4. Salon d'exposition

Durant les 1èresAND, 13 entreprises œuvrant entre autres dans le recyclage, l'incinération des déchets ont exposé dans leurs stands respectifs, les activités qu'elles mènent dans le cadre de la gestion des déchets. Il s'agit de : MINEPDED, BERYO INTERNATIONAL, Cameroon Alert System, Foncham International, Hysacam, METAFRIQUE, NAMérecycling, PAN ENVIRONMENTAL, PRIMA DEE-LITE, RED-PLAST, RRECAM (Royal Renewable Energy Cameroon), SABC (Société Anonyme des Brasseries du Cameroun), Service Sanitaire, Solidarité technologique, SYCRAF.

Il faut relever que cette exposition visité entièrement par le MINEPDED et le MINDEL a été particulièrement couru, à la satisfaction de tous les exposants présents.



I.5. Plénière 2

Cette plénière a servi à la présentation de la Bourse Nationale des Déchets, suivi de la lecture et à l'adoption des recommandations finales des différents Ateliers Techniques et du Communiqué final exécutée par M. MATIP NOUGA Francis Dany, Chef de la Cellule du Suivi au MINEPDED.

I.6. Side Event/Session Spéciale : Bourse Nationale des Déchets (BND)

la BND a été présentée comme une plate-forme électronique qui permet de mettre en relation l'offre et la demande des déchets susceptibles d'être valorisés (réutilisation, recyclage matière ou valorisation énergétique). Elle sert d'interface d'échanges entre acheteurs de matières premières secondaires et producteurs de déchets. Les annonces en ligne des potentiels utilisateurs (les industriels, les commerçants artisans, les CTD, les Administrations Publiques et autres) sont consultables par l'ensemble des internautes sans inscription préalable.

Les différentes étapes pour diffuser une annonce sur la BND ont été énumérées à savoir :

- Dépôt d'une annonce d'offre au MINEPDED ;
- Validation de l'annonce par le MINEPDED ;
- Publication de l'annonce sous anonymat ;
- Réception des réponses des intéressés à l'annonce par le MINEPDED ;
- Mise en contact avec l'annonceur ;
- Suivi de la mise en contact par le MINEPDED.

Le MINEPDED sera chargé du bon fonctionnement de ladite plate-forme et restera neutre par rapport à tout intérêt commercial.



1.7. Recommandations

Au terme de ces premières Assises Nationales sur les Déchets, les participants recommandent:

Atelier 1 : Enjeux de la mise en œuvre d'une économie circulaire

1. Revisiter le cadre réglementaire pour le rendre plus incitatif ;
2. Mettre sur pied un cadre de concertation entre le MINEPDED et le secteur privé pour l'implémentation de l'économie circulaire ;
3. Intégrer dans les programmes scolaires la gestion des déchets ;
4. Créer une Bourse Nationale des Déchets ;
5. Promouvoir la valorisation énergétique dans la perspective de développement des énergies renouvelables ;
6. Inciter le secteur privé à œuvrer pour une gestion écologique des déchets prenant en compte le concept d'économie circulaire.

Pour la mise en œuvre de ces recommandations, l'atelier a proposé les éléments d'un plan d'action qui facilitera la révision de la Stratégie Nationale de Gestion des déchets. Ledit plan d'action développera une vision globale déclinée en objectifs précis de mise en place de l'économie circulaire entre 2016-2026 sur 5 axes prioritaires.

Lesdits axes sont choisis en fonction des quantités de déchets produits et leur potentiel de valorisation.

Plan d'action pour la révision de la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets

Axe prioritaire n°1 : Déchets solides municipaux

1. Viser un taux de collecte de 70 % au niveau national ;
2. Instaurer le tri dans les grandes métropoles ;
3. Viser un taux de valorisation de l'ordre de 60% des déchets collectés, y compris des déchets organiques.

Axe prioritaire n°2 : Déchets liquides municipaux (boues de vidanges)

1. Viser un taux de collecte de 70 % au niveau national ;

2. Viser un taux de valorisation de l'ordre de 60 % des déchets collectés.

Axe prioritaire n°3 : Déchets industriels banals

1. Dresser le répertoire des flux et des quantités des déchets ;
2. Viser un taux de valorisation de 70 % au niveau national.

Axe prioritaire n°4 : Déchets industriels spéciaux

1. Aménager des centres de stockage modernes (décharges de classe I) dans les dix (10) chefs-lieux de région et les villes qui abritent une communauté urbaine.

Axe prioritaire n°5 : Déchets hospitaliers (Déchets d'Activités des Soins à Risques Infectieux) et pharmaceutiques

1. Exploiter les meilleures technologies existantes incluant les meilleures pratiques environnementales en matière de traitement des déchets hospitaliers ;
- Par ailleurs, s'agissant des outils réglementaires, économiques et fiscaux, l'atelier recommande :

Atelier 2 : Mutualisation des efforts de gestion des déchets : Quels avantages ?

Sur le plan institutionnel :

1. créer une agence regroupant toutes les parties prenantes en matière de gestion des déchets. Cette agence aura pour missions entre autres :
 - la mobilisation des financements ;
 - l'analyse des politiques publiques en matière de gestion des déchets ;
 - la régulation ;
 - la recherche ;
 - la formation.

Sur le plan juridique :

1. actualiser la Politique Nationale de Gestion des Déchets prenant en compte les préoccupations relatives à la mutualisation des efforts, les as-

pects concernant l'incitation à l'économie circulaire et la responsabilité du citoyen dans la gestion des déchets.

Sur le plan technique:

1. acquérir des équipements appropriés pour le tri sélectif ;
2. aménager des points de collecte ;
3. promouvoir les filières de collecte et les débouchés ;
4. s'approprier des technologies adaptées ;
5. intensifier les sessions de formation et de renforcement des capacités au sein des structures concernées.

Sur le plan financier :

1. renforcer la mise en œuvre du principe pollueur-payer ;
2. mettre en place un mécanisme d'incitation fiscale ;
3. impliquer les ménages à la gestion des déchets à travers une contribution, fût-elle symbolique;
4. inciter les industriels à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Sur le plan administratif :

1. stimuler l'intercommunalité ;
2. mettre en place un groupe de travail chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations des présentes Assises.

Atelier 3 : Valorisation énergétique des déchets

A l'Etat :

1. Mener une réflexion profonde pour raccorder au réseau national de distribution d'électricité, l'excédent susceptible d'être produit à partir des résidus agricoles par des industries agro-alimentaires et autres.
2. Mettre en place des mesures incitatives visant à encourager les industries et autres acteurs à s'intéresser à la valorisation énergétique des déchets par l'exonération des taxes et douanes, le rachat de l'électricité à tarif préférentiel, les subventions (améliorer les systèmes de financement à travers l'affiliation du Cameroun au Fonds Vert Climat) ;
3. Faciliter l'accès au financement par la diffusion des informations sur les guichets existants (tel, le Fonds Africain pour les Biocarburants et les Ener-

gies Renouvelables : FABER) ;

4. Alléger les procédures administratives pour la production et la distribution énergétique ;
5. Vulgariser les projets de production du biogaz pour les ménages et les structures telles que des internats, prisons, orphelinats, écoles, marchés, hôpitaux,... ;
6. Intensifier la sensibilisation auprès de toutes les composantes de la société (Ménages, écoles, universités, société civile,...);
7. Renforcer la formation et l'accompagnement technique des porteurs de projets (incubateurs d'entreprises, formation des formateurs) ;
8. Faciliter l'accès au financement des projets de valorisation énergétique;
9. Implanter des unités pilotes de démonstration dans certaines structures de formation ;
10. Elaborer la liste des compétences des participants aux AND et des professionnels dans le secteur de la valorisation énergétique des déchets en vue de mettre en place une plateforme d'échanges gagnant-gagnant ;
11. Entretien et renforcer les unités de valorisation énergétique des déchets déjà existantes et les vulgariser dans plusieurs régions du pays ;
12. Faciliter la mise sur pied d'un marché carbone national.

Aux collectivités territoriales décentralisées

1. s'approprier la technologie de gestion des déchets en fonction de leurs spécificités;
2. promouvoir et susciter la valorisation énergétique des déchets par la sensibilisation de leurs populations;
3. Renforcer les capacités techniques des acteurs institutionnels dans le domaine des techniques de valorisations énergétiques des déchets.

Aux industriels et universitaires

1. Travailler en synergie afin de proposer des solutions adaptées à notre contexte ;
2. Concevoir et mettre sur pieds des petites unités opérationnelles de valorisation énergétique des déchets.

Aux participants

1. Etre des ambassadeurs des recommandations issues des Assises auprès du public cible ;
2. Appliquer les recommandations issues de ces Assises au niveau indivi-

duel et collectif ;

3. Créer des opportunités d'emploi dans le domaine de la valorisation énergétique des déchets.

Observations d'ordre général

1. Certains acteurs prépondérants (grosses municipalités, entreprises gros producteurs de déchets, et autres) sont absents à ces Assises ;

Atelier 4 : La gestion des déchets non concernés par l'Economie Circulaire

Déchets Hospitaliers

1. Veiller à l'application stricte des textes réglementaires existants ;
2. Renforcer les capacités et sensibiliser les acteurs (tous les maillons de la chaîne) sur le tri à la base ;
3. Vulgariser le plan national de gestion des déchets hospitaliers ;
4. Promouvoir les bonnes pratiques environnementales et les meilleures technologies disponibles au niveau des hôpitaux.

Déchets Radioactifs

1. Elaborer des textes relatifs à la gestion des déchets radioactifs ;
2. Installer des détecteurs de radioactivité dans tous les entrepôts de déchets.

Déchets d'Amiante

1. Interdire l'utilisation de l'amiante ;
2. Procéder au repérage / inventaire d'amiante et son retrait ;
3. Agréer les structures de repérage et de désamiantage ;
4. Créer un centre approprié de stockage d'amiante.

Déchets Polluants Organiques Persistants (POP)

1. Assurer le monitoring des produits chimiques dangereux ;
2. Mettre en place une structure autonome de gestion des déchets contenant les POP ;
3. Actualiser les textes régissant la gestion des produits chimiques.

Atelier 5 ; La typologie des déchets et leurs techniques de traitement

1. Faire un inventaire exhaustif des différents types de déchets sur le territoire national ;
2. Mettre en place au MINEPDED, une base de données exhaustive sur les déchets et leurs filières de traitement ;
3. Développer des technologies ainsi que des compétences des acteurs clés sur le traitement de déchets et les diffuser auprès des autres parties prenantes notamment les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les administrations concernées et la société civile ;
4. Intégrer la gestion des déchets dans le Plan Directeur d'Urbanisme des villes ;
5. Inciter les CTD à la création des stations de dépôt, de traitement et de valorisation des boues de vidange dans leurs dispositifs d'assainissement;
6. Encourager les CTD à mettre sur pied des Centres d'Enfouissement Technique;
7. S'investir dans le marketing de l'assainissement et renforcer l'application de la réglementation en vigueur ;
8. Mettre en place des collecteurs des eaux usées (égouts) dans les grandes métropoles telles Douala et Yaoundé, en vue de la récupération de la matière première (déchets) à intégrer dans l'économie circulaire ;
9. Sensibiliser les différents acteurs sur les avantages des actions de récupération, réemploi, réparation et recyclage des déchets, base de l'économie circulaire ;
10. Sensibiliser et renforcer les capacités des producteurs sur l'importance du tri des déchets, en particulier dans les centres hospitaliers ;
11. Mettre en place des systèmes efficaces de traitement, propre à l'économie circulaire ;
12. Intégrer la composante de contrôle des déchets radioactifs dans le circuit de traitement des déchets au Cameroun.

Atelier 6 : Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans la gestion des déchets

9. Revoir à la hausse la taxe sur le développement local;
10. Effectuer le tri des déchets à la source et enfouir dans les centres d'enfouissements techniques ceux qui ne peuvent pas être valorisés ;
11. Inclure dans la réalisation des activités l'autorité traditionnelle et les jeunes.

12. Mettre en place un schéma directeur d'assainissement pour les déchets liquides dans les communes;
13. Créer dans toutes les communes des Stations d'épuration des eaux usées (STEP) aux lits filtrants;
14. Intégrer la gestion de déchets dans le plan communal ;
15. Faciliter l'obtention des déclarations d'utilité publique des sites retenus pour servir de décharge aux CTD au niveau du MINDCAF;
16. Développer des projets économiques susceptibles de générer des fonds pour la gestion des déchets.

Atelier 7 : L'importance du tri dans la gestion des déchets

Au Gouvernement

21. mener une étude économique du marché des déchets sur toute l'étendue du territoire national (par commune ou par région) pour déterminer :
 - la typologie des déchets par catégorie de structure,
 - les quantités produites annuellement pour chaque type de déchets,
 - les filières et les coûts de traitement,
 - l'analyse les besoins des acheteurs et les potentiels sous-produits qui seront réinjectés dans le marché national, sous régional ou international ;
22. mettre en place une réglementation adaptée sur le tri, pour une meilleure gestion des déchets ;
23. apporter des facilitations et des appuis multiformes aux opérateurs économiques pour encourager la création des décharges/déchetteries;
24. veiller à l'application stricte du principe pollueur-payeur par les industriels ;
25. organiser davantage des rencontres entre pouvoirs publics, producteurs de déchets et entreprises opérant dans la chaîne de gestion des déchets ;
26. encourager la mise en place d'une plateforme des détenteurs de permis environnemental (syndicat d'entreprises de traitement des déchets) pour faciliter les échanges ;
27. renforcer les capacités des ONG et autres associations dans la sensibilisation des ménages au tri des déchets ;
28. introduire l'éducation à la gestion des déchets (en particulier le tri) dans les curricula scolaires et universitaires ;
29. accorder des exonérations fiscal-douanières aux sociétés de traitement des déchets pour encourager l'importation de technologies propres ;
30. harmoniser des poubelles et sacs poubelles aux couleurs conventionnellement reconnues ;
31. subventionner l'industrie du plastique afin que celle-ci mette à la disposition des populations des poubelles et sacs poubelles à des prix abordables ;

32. contractualiser les activités de gestion des déchets par le lancement des appels d'offre ;
33. prévoir une compensation pour les ménages qui font le tri des déchets, pour une meilleure efficacité ;
34. associer le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille dans les stratégies de gestion des déchets ;
35. décentraliser l'organisation des Assises sur la gestion des déchets dans les régions (Assises régionales) pour faire participer toutes les populations ;
36. organiser dans deux (02) ans les 2èmes AND pour évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations de ces 1ères Assises.

Aux ONG et associations, secteur privé, Gouvernement

3. procéder à la sensibilisation/formation des ménages et leur donner les moyens de faire le tri (dans ce cadre, lancer un projet pilote avec échantillonnage) ;
4. recourir à tous les supports possibles comme relais pour sensibiliser/former les populations au tri des déchets (téléphonie mobile, médias, etc.).

Aux Communes et communautés urbaines

4. instaurer le tri des déchets dans les ménages et tous les lieux de production des déchets de leurs territoires de compétence ;
5. aménager des toilettes publiques (mobiles ou fixes) ;
6. mettre sur pied des mesures de répression contre l'incivisme des populations en matière de rejet de déchets dans la nature.

Atelier 8 : Le cadre politique et normatif de la gestion des déchets au Cameroun

1. Réviser la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets dans la perspective de l'économie circulaire ;
2. Accélérer le processus d'aboutissement des textes réglementaires élaborés dans le cadre de la gestion des déchets radioactifs ;
3. Opérationnaliser les structures de suivi des PGES et en clarifier les rôles ;
4. Elaborer une stratégie de communication sur l'économie circulaire pour permettre une participation des acteurs concernés ;
5. Evaluer le niveau d'implémentation et d'appropriation des conventions internationales sur les déchets ;

6. Réaliser une étude sur l'organisation et le fonctionnement de la Bourse Nationale des Déchets ;
7. Elaborer une loi en vue de la promotion de l'économie circulaire ;
8. Prendre en compte, dans le cadre de la révision de la loi cadre, les questions relatives à l'économie circulaire ;
9. Elaborer un recueil des textes relatifs à la gestion des déchets et en assurer la diffusion (formats physique et numérique) ;
10. Revisiter le contenu du certificat de conformité environnementale en insérant les éléments du respect des engagements contenus dans le PGES ;
11. Envisager des mesures coercitives (administratives) en cas de non-respect de la mise en œuvre des PGES et des Plan de Gestion de Déchets des Permis Environnementaux.

I.8. Communiqué Final

L'an deux mille seize, du vingt-sept au vingt-huit Avril, se sont tenues au Palais des Congrès de Yaoundé, les premières Assises Nationales des Déchets (AND).

Parallèlement au déroulement des activités du salon d'exposition, les travaux proprement dits ont débutés par une séance plénière suivie des réflexions en Ateliers Techniques pendant deux (02) jours regroupant des professionnels et scientifiques de haut volt autour des (08) thématiques ci-après :

Thème 1 : Enjeux de la mise en œuvre d'une économie circulaire

Thème 2 : Mutualisation des efforts de gestion des déchets :

Quels avantages ?

Thème 3 : Valorisation énergétique des déchets

Thème 4 : Gestion des déchets non concernés par l'économie circulaire

Thème 5 ; Typologie des déchets et leurs techniques de traitement

Thème 6 : Rôle des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans la gestion des déchets

Thème 7 : Importance du tri dans la gestion des déchets

Thème 8 : Cadre politique et normatif des déchets au Cameroun

Dans le cadre d'une seconde plénière, les rapports des ateliers ont été successivement restitués et validés. Pour clôturer cette dernière plénière, un Side event (session parallèle) révélateur d'un nouveau circuit économique, l'économie circulaire, révolutionnaire quant à l'intégration des déchets qui sont présentés comme une opportunité susceptibles de créer une Bourse Nationale a été brillamment présenté. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit du MINEPDED, dont les plus émergentes sont :

1. Créer une Agence d'économie circulaire chargée entre autres de réaliser des études statistiques, faire la recherche/développement, organiser les actions de sensibilisation, d'éducation en relation avec toutes les parties prenantes concernées par le tri, le réemploi et le recyclage et

promouvoir les énergies renouvelables ;

2. Mettre sur pied un Comité de Suivi de la mise en œuvre des résolutions/recommandations des Premières AND ;
3. Mettre en place au MINEPDED, une base de données exhaustive sur les déchets et leurs filières de traitement ;
4. Sensibiliser les différents acteurs sur les avantages des actions de récupération, réemploi, réparation et recyclage des déchets, base de l'économie circulaire ;
5. Introduire l'éducation à la gestion des déchets (en particulier le tri) dans les curricula scolaires et universitaires ;
6. Organiser dans deux (02) ans les 2èmes AND pour évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations de ces 1ères Assises ;
7. Procéder, dans le cadre du lancement d'un projet pilote avec échantillonnage, à la sensibilisation/formation des ménages et toutes les structures de production en leur donnant des moyens de faire le tri ;
8. Réviser la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets dans la perspective de l'économie circulaire et actualiser les textes régissant la gestion des produits chimiques et les déchets radioactifs ;
9. Réaliser une étude en vue de la création d'une Bourse Nationale des Déchets ;
10. Elaborer une loi en vue de la promotion de l'économie circulaire. Considérant la participation massive des personnalités invitées et de la qualité des échanges, les objectifs envisagés ont été pleinement atteints.

I.9. Cérémonie de Clôture

7. Cérémonie de Clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par l'allocution du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

Dans son discours, Monsieur HELE Pierre a remercié les participants de tous rangs, et félicité la qualité des travaux qui ont débouchés aux recommandations pertinentes et constructives.

Aussi, tout en souhaitant bon retour à tous les invités, a déclaré clos les travaux des toutes Premières Assises Nationales sur les Déchets.



Conclusion générale

Nous avons vu, à travers ce rapport une évolution majeure dans la gestion des déchets, à la fois temporellement (depuis l'adoption de la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets) et spatialement (en fonction des méthodes choisies par les CTD). Nous avons noté également qu'il existe diverses solutions à court ou à long termes. L'ouverture d'une Bourse Nationale des Déchets associée aux recherches liées à ce sujet, sont des solutions susceptibles de conduire le Cameroun à passer d'une économie linéaire à une économie circulaire créatrice d'emplois et catalyseur de la croissance économique.

Il est important de retenir que la gestion des déchets a cessé d'être une problématique spécialement nationale, mais elle est devenue un enjeu à l'échelle internationale, qui exige une mise en commun des savoirs et des savoirs faire des uns des autres ainsi qu'une coopération mutuelle entre différents maillons de la chaîne des gestion des déchets.

Annexe 4 : Les AND I en images



ZONE SOUDANO-SAHELIENNE



- Désertification ; sols desséchés, ramification de l'eau
- Appauvrissement des sols - pâturages, exploitation du bétail
- Destruction des plantations par les pachydermes
- Inondations (destruction des infrastructures, des plantations)
- Prolifération des déchets toxiques (plastiques), décharges de déchets incontrôlés
- Pollution de l'air causée par les industries
- Braconnage





ères
Assises
Nationales
sur les Déchets

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

BP : 320 Yaoundé - Cameroun , Immeuble Ministériel N°2 5,6,7,8 étage

Tél : +237 222 23 24 23 / +237 222 23 60 51

SiteWeb: www.minep.gov.cm

Facebook : www.facebook.com/minepded_cameroun

Twitter : www.twitter.com/minepded_cameroun